

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-109 du 2 Mai 1975

chargeant le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de l'intérim du Ministre des Finances et du Ministres de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du Mercredi 30 Avril 1975, le Chef de Bataillon Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération assure l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence de l'Intendant Militaire de 3ème classe Isidore AMOUSSOU, et du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pendant l'absence du Capitaine André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 2 Mai 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS :

PR 8 - SGG 4 - CNR 4 - Ministères 13 -
CNI 1 - IAA-DCCT-2 - Gde Chanc. 1 (JORD 1 -
IGF 1 - DEP-DGAJL-INSAE 6 - SPD 2 DGM 13
DAFA 13